



Dimanche 26 septembre 2010 à Bagneux

Règlement

1

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés ainsi qu'aux non-licenciés présentant un certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive en compétition de moins d'un an à la date de la course.

2

Le parcours est conforme aux règlements F.F.A. L'épreuve est homologuée par le Comité Départemental des Courses Hors Stades (CDCHS 92) et sous autorisation préfectorale. Le 10km est inscrit au trophée des Hauts de Seine. Le jury officiel, composé d'un juge arbitre et de commissaires de course désignés, peut décider de déclasser toute personne ne respectant pas le règlement des courses hors stade.

La sécurité du parcours est assurée par la police nationale, la police municipale, des agents de la ville de Bagneux et des signaleurs bénévoles.

3

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'au 20 septembre 2010 par courrier à l'Office Balnéolais du Sport, Maison du Sport, 37 rue des Blains 92220 Bagneux.

Les inscriptions peuvent se faire sur place, à partir de 8h30, au gymnase Joliot Curie, rue de Verdun 92220 Bagneux.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'Office Balnéolais du Sport.

4

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de SMACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il en incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Dimanche 26 septembre 2010



1,5 km

COURSE POUR LA PAIX

5 km - 10 km

Mairie de
Bagneux

www.bagneux92.fr



Bulletin d'inscription

À retourner avant le **20/09** accompagné du chèque libellé à l'ordre de l'Office Balnéolais du Sport - 37,rue des Blains - 92220 Bagneux.

	5 km	10 km
Par courrier avant le 20/09	3 €	6 €
Sur place	5 €	10 €

* forfaits club : demi-tarif au-delà de 10 coureurs inscrits.

Je souhaite participer à l'épreuve suivante :

5 km 10 km

Nom _____

Prénom _____

sexe _____ date de naissance _____

adresse _____

code postal _____ ville _____

tel _____ e-mail _____

n°de licence _____ club _____

Signature :

A payé OUI NON

(réservé à l'administration)

DOSSARD :

ATTENTION : La présentation d'une photocopie du certificat médical datant de moins d'un an est obligatoire pour les non-licenciés, conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de SMACL.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Réservé à l'administration :

Course pour la Paix

1,5 km

Gratuit - ouverte à tous - départ à 11h20. Course de 1,5 km. Les enfants de moins de 6 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent. Pas de classement et d'inscription.

5 km

Ouverte à tous à partir de la catégorie benjamins - inscription à partir de 8h30. Départ 9h30.

Coupe aux premiers de chaque catégorie homme et femme.

Lot aux trois premiers de chaque catégorie.

10 km

Ouverte à tous à partir de la catégorie cadet - départ à 10h.

Inscription à partir 8h30.

Coupe aux premiers de chaque catégorie homme et femme. Primes et lots au classement général.

Départ / Arrivée :

Angle de l'avenue Henri-Barbusse et de la rue Cosson, 92220 Bagneux.

Retrait des dossards :

À partir de 8h30 au gymnase Joliot-Curie, rue de Verdun, 92220 Bagneux.

Vestiaires, toilettes et douches sur place.

Accès :

Bus n° 128 ou n°188, porte d'Orléans.

Hébergement :

Possibilité d'hébergement la nuit du samedi soir (7,30 euros).

Renseignement au service des sports, 57 avenue Henri-Ravera, 92220 Bagneux, 01 42 31 60 60.



Animations

- Lâcher de ballons porteurs de messages de Paix.
- Exposition du Mouvement de la Paix.
- Stand de maquillage
- Animations musicales